



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n°2550

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 22 mois de novembre, de 18h00 à 20h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, à la salle Polyvalente commune de PRAYOLS sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Quorum : 281,29

Nombre de voix délégués présents ou représentés : 291.84

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 291.84

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Objet

Décision modificative n°2 du budget eau potable 2022

Vu la Décision Modificative n°2 pour l'année 2022 annexée concernant les budgets d'eau potable,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

APPROUVE

La Décision Modificative n°2 pour l'année 2022 pour le budget d'eau potable tel qu'annexée à la présente.

MODIFIE

Les crédits budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement tels que présentés en annexe.

AUTORISE

Madame la Présidente à valider la Décision Modificative n°2 pour l'année 2022 et à en permettre l'exécution.

La Présidente du SMDEA

Christine TEQUI

